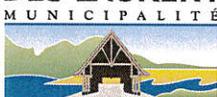


PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 septembre 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2022-00029) porte sur les lots rénovés 6 178 962, 6 178 963, 6 178 966, 6 178 967, 6 178 969, 6 178 970, 6 178 973 et 6 178 972 et 6 179 011.

Elle vise à autoriser, dans un développement immobilier, l'installation d'enseignes directionnelles détachées sur des poteaux en acier galvanisé, alors que le tableau 12.1 de l'article 7.14 du Règlement de zonage numéro 14-2006 exige que de tels poteaux soient faits de bois massifs 6"X6" peint, teint, traité ou verni, ou de métal ornemental peint en usine.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 23 août 2022.



Claude Piché
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée Claude Piché, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 23 août 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 23 août 2022.



Claude Piché
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe